

Points clés sur les nouveautés concernant les recommandations vaccinales 2024



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS

VACCINATION CONTRE LE COVID-19

La vaccination contre le Covid-19 est recommandée chaque année, à l'automne, pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes à risque de forme grave de Covid-19.

L'injection d'une dose supplémentaire de vaccin est recommandée au printemps pour les personnes âgées de 80 ans et plus, les personnes immunodéprimées et les résidents en EHPAD et USLD, en respectant un délai d'au moins trois mois depuis la dernière dose de vaccin ou la dernière infection.

VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS INVASIVES À MÉNINGOCOQUES

La vaccination tétravalente ACWY est recommandée chez tous les adolescents âgés de 11 à 14 ans, selon un schéma à une dose, indépendamment de leur statut vaccinal. Cette recommandation sera applicable dès lors que les vaccins concernés seront pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun.

La vaccination tétravalente ACWY pourra être réalisée chez le nourrisson avec le vaccin Nimenrix®, selon un schéma vaccinal à deux doses (une dose à l'âge de 6 mois suivie d'une dose à l'âge de 12 mois) lorsque ce vaccin sera pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun.

Le décret nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles obligations de vaccination préconisées par la Haute Autorité de santé le 27 mars 2024 contre

les méningocoques B et ACYW chez les nourrissons est en cours d'élaboration. Ce texte fixera la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles obligations vaccinales qui devrait être le 1^{er} janvier 2025.

VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS À PNEUMOCOQUES

La vaccination obligatoire des nourrissons nés à compter du 1^{er} janvier 2018 contre le pneumocoque peut être réalisée avec le vaccin conjugué 13-valent Prevenar13® ou avec le vaccin conjugué 15-valent Vaxneuvance® dès lors qu'il sera disponible et pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun. Le schéma de vaccination est inchangé.

Chez l'adulte de plus de 18 ans à risque d'infection invasive à Pneumocoque, la vaccination contre le pneumocoque **doit être effectuée préférentiellement avec une dose de vaccin conjugué 20-valent Prevenar 20®** dès lors qu'il sera disponible et pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun.

VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS À VRS

Pour protéger les nouveau-nés et les nourrissons de moins de 6 mois, la vaccination contre le VRS avec le vaccin Abrysvo, est recommandée chez la femme enceinte entre la 32^e et la 36^e semaine d'aménorrhée (SA), en amont de la période épidémique et jusqu'à la fin de cette période.

La vaccination contre le VRS avec le vaccin Abrysvo ou le vaccin Arexvy est recommandée chez toutes les personnes âgées de 75 ans et plus, et chez les personnes âgées de 65 ans et plus présentant une pathologie respiratoire chronique ou cardiaque susceptibles de décompensation lors d'une infection à VRS.

VACCINATION CONTRE LE MPOX

La stratégie vaccinale en cas d'épidémie Mpx sur le territoire national a été actualisée en décembre 2022. La mise en œuvre d'une campagne de vaccination réactive est recommandée, en utilisant les vaccins contre la variole et Mpx de 3^e génération (Imvanex[®] et Jynneos[®]). Ces vaccins ne sont pas commercialisés en France et font l'objet d'une procédure spécifique de distribution. Les personnes ciblées par cette campagne de vaccination dépendent du niveau de menace épidémique.

VACCINATION CONTRE LE ZONA

Chez l'adulte immunocompétent, il est recommandé de vacciner les personnes de 65 ans et plus préférentiellement avec deux doses du vaccin Shingrix[®] lorsqu'il sera pris en charge par l'assurance maladie au titre du droit commun.

Chez l'adulte âgé de 18 ans et plus immunodéprimé, la vaccination contre le zona est recommandée avec le vaccin Shingrix[®] **uniquement** avec un schéma à deux doses, lorsqu'il sera pris en charge par l'assurance maladie au titre du droit commun,

Il est recommandé que les personnes immunocompétentes âgées de 65 ans et plus, ayant eu des antécédents de zona ou préalablement vaccinées avec le vaccin Zostavax[®], reçoivent une vaccination avec 2 doses du vaccin Shingrix[®], après un délai d'au moins un an après la vaccination ou la maladie lorsque le vaccin Shingrix[®] sera pris en charge par l'assurance maladie au titre du droit commun.

NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES

Extension des compétences vaccinales

Les textes réglementaires d'application de l'article 33 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 relatifs à l'extension des compétences vaccinales des professionnels de santé non-médecins ont été publiés en date du 8 août 2023.

Ces textes permettent désormais, aux infirmiers et aux pharmaciens, quel que soit leur mode d'exercice, après formation préalable, de prescrire et d'administrer les vaccins mentionnés dans le calendrier et selon ses recommandations aux personnes âgées de 11 ans et plus (à l'exception de la prescription des vaccins vivants atténués aux personnes immunodéprimées).

NOUVEAUX VACCINS

Shingrix[®] : Vaccin contre le zona (recombinant, avec adjuvant), a obtenu l'AMM le 21 mars 2018. Il est indiqué chez l'adulte de 50 ans et plus dans la prévention du zona et des douleurs post-zostériennes. Une extension d'indication a été octroyée en 2020, aux adultes de 18 ans ou plus, présentant un risque accru de zona. Commercialisé en France depuis le 2 octobre 2023. Ce vaccin n'est actuellement pas pris en charge par l'assurance maladie.

ARRÊT DE COMMERCIALISATION

Imovax Polio[®] : arrêt de commercialisation depuis le 31 mars 2023.

Efluelda : arrêt de commercialisation depuis le 4 avril 2024.

Revaxis[®] : arrêt de commercialisation prévu à l'été 2024.

Zostavax[®] : arrêt de commercialisation prévu à l'été 2024.

Le calendrier des vaccinations est susceptible d'être mis à jour en fonction des actualités liées à la vaccination.

Les professionnels sont invités à consulter régulièrement le site du ministère en charge de la santé sur lequel est publiée la version datée.

L'ensemble des informations concernant le calendrier vaccinations et recommandations vaccinales 2024 peut-être consulté à l'adresse suivante : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_oct24.pdf